

SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n°40

VILLE ET COTEAUX DE GIVRY

Commune : Givry

Localisation géographique : environ 10km à l'ouest de Chalon-sur-Saône

Date de l'inscription : 14 novembre 1991



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Ensemble formé sur la commune de Givry par une partie de son territoire et délimité comme suit...

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Équipement, du logement, des transports et de l'espace, vu la délibération du conseil municipal et l'avis de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

699 ha

Qualification du site :

Site urbain historique, rural et naturel

Caractéristiques intrinsèques : ancienne ville fortifiée, faubourgs anciens, hameaux, paysages de coteaux (vignes, prairies), crêtes boisées, chaumes, points de vue et panorama.

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

• Antérieures

- Classement au titre des monuments historiques de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul le 10 septembre 1913
- Classement au titre des monuments historiques de la Maison-Dieu : chapelle et puits le 2 mai 1921
- Inscription au titre des monuments historiques de la Croix du 15^e siècle entre Poncey et Cortiambles le 29 juin 1927
- Classement au titre des monuments historiques de la Fontaine aux Dauphins le 29 octobre 1931
- Classement au titre des monuments historiques de l'Hôtel de Ville le 31 octobre 1931
- Classement au titre des monuments historiques de la Halle ronde le 6 novembre 1931
- Inscription au titre des monuments historiques de la Fontaine datée de 1829 le 10 juin 1932
- Inscription au titre des monuments historiques de l'Eglise de Cortiambles (ancienne) le 13 mars 1941
- Inscription au titre des monuments historiques du Cellier aux Moines : les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments et du Moulin à vent le 15 avril 1970

• Ultérieure

- Inscription au titre des monuments historiques du Domaine Besson : cellier et colombier: le 8 août 1997

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

15 fiches descriptives (MH et lavoirs)

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

• Inventaire Znieff

- Znieff type II « Côte chalonnaise de Chagny à Cluny » (19 000 ha)
- Le secteur situé à l'ouest du site inscrit, au nord du hameau de Russilly est couvert par la Znieff de type I : « Chaumes et bois de Givry » (254ha)

• Réseau Natura 2000 :

- Deux petits secteurs de la znieff 'Chaumes et bois de Givry » constituent des entités de la Zone Natura 2000 Directive habitats SIC FR2600971 « Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise ». Cette zone Natura 2000 fait l'objet d'un DOCOB (document d'objectifs et de gestion) validé en 2006.

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le cœur du site inscrit est constitué par la ville ancienne de Givry, fortifiée au 13^{ème} siècle.

Le tracé de l'ancienne enceinte, délimité aujourd'hui par des boulevards aménagés au 18^{ème} siècle et dont subsistent des pans de murailles intégrés dans les constructions est toujours lisible aujourd'hui. Les rues étroites et peu nombreuses, bordées par un linéaire continu de constructions à l'alignement sont caractéristiques des anciennes cités fortifiées enserrées dans leur enceinte.



Carte de Cassini



Le bâti est composé de maisons de bourgs dont la simplicité forme un contraste étonnant avec l'apparat des monuments édifiés au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle au cœur de la petite cité fortifiée et dont l'intérêt patrimonial majeur a justifié le classement au titre des monuments historiques : la Fontaine aux Dauphins construite en 1776, l'Hôtel de ville, en forme d'arc de triomphe, édifiée en 1791 par l'architecte Emiland Gauthey et l'ingénieur Dumorey à l'emplacement de l'ancienne porte est de l'enceinte, l'ancienne halle aux grains circulaire bâtie en 1830 par l'architecte chalonnais Narjoux, entourée d'une petite place ornée d'une fontaine en bronze édifée elle aussi par Narjoux et inscrite au titre des monuments historiques.



Les faubourgs anciens abritent également de nombreux édifices du 18^{ème} et du 19^{ème} remarquables dont l'église Saint-Pierre-et-Paul, édifiée par l'architecte Emiland Gauthey, classée au titre des monuments historiques.



Le site inscrit porte sur toute la partie est du territoire communal qui présente des paysages très patrimoniaux caractéristiques de la Côte viticole chalonnaise : coteaux en pente douce plantés de vignobles structurés par les murets de pierre et les cadoles et surplombés à l'ouest par des crêtes boisées et des pelouses sèches (les anciennes chaumes), bâti viticole traditionnel regroupé dans trois hameaux très patrimoniaux, Cortiambles, Poncey et Russilly. et accompagné d'un patrimoine bâti rural important : églises, lavoirs, croix...



Perchés au sommet d'un promontoire abrupt qui domine les coteaux viticoles et la plaine de Saône, les constructions du Cellier aux Moines, édifiées au 12^{ème} siècle et inscrites au titre des monuments historiques en 1970 témoignent du rôle des cisterciens dans la culture de la vigne.



Les vues offertes sur la vallée de la Saône depuis le hameau de Russilly, implanté en haut de coteau, sont remarquables.



SON ENVIRONNEMENT

Les coteaux de Givry font partie de l'entité paysagère de la Côte chalonnaise, et jouxtent le site inscrit de l'extension de la Côte chalonnaise. La ville de Givry est située dans l'agglomération chalonnaise.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Givry est aujourd'hui à la fois une petite ville animée de 4000 habitants de l'agglomération chalonnaise, un territoire viticole réputé pour la qualité de ses vins (les vignobles de Givry font partie du vignoble de la Côte chalonnaise et l'AOC Givry, créée en 1946 comporte 26 climats classés en Premier Cru. C'est aussi une commune touristique réputée pour la qualité de ses paysages viticoles et naturels et pour son patrimoine architectural urbain et rural. Le territoire de Givry est parcouru par plusieurs circuits et itinéraires de découverte balisés dont le GR7 et la Voie verte.

Etat du site

L'ancienne cité fortifiée et ses faubourgs anciens présentent des qualités architecturales et urbaines qui justifient leur inscription au titre des sites. Les constructions anciennes du centre ville sont dans leur ensemble en bon état et habitées et les ravalements récents sont de qualité. Un bâtiment scolaire récemment construit dans les faubourgs présente une architecture très intéressante et bien intégrée à son contexte.



L'espace urbain mériterait d'être mis en valeur et notamment les espaces publics qui constituent l'entrée principale de la ville (place de l'église et avenue de Chalon).



Le développement de la ville s'est effectué dans la plaine, hors du site inscrit, à l'exception d'un petit secteur de maisons individuelles au nord-ouest. Les coteaux viticoles du fait de la prospérité de l'activité viti-vinicole ont été globalement préservés du mitage. En revanche, le sud des crêtes boisées accueille un important lotissement de maisons individuelles en surplomb sur les coteaux viticoles.



EVALUATION REGLEMENTAIRE

L'ensemble de la ville et des faubourgs anciens et le hameau de Cortiambles sont protégés par les servitudes des abords des monuments historiques, cependant, la qualité du patrimoine urbain, monumental, rural et paysager de l'ensemble du site pourrait justifier la mise en place d'une AVAP permettant de définir des règles de protection précises et adaptées à richesse et à la diversité de ce patrimoine. Le classement au titre des sites des paysages viticoles et naturels (crêtes boisées et chaumes) pourrait être également envisagé, dans la perspective d'un grand site classé de la côte chalonaise.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Préserver et mettre en valeur :

- la qualité paysagère patrimoniale des grands paysages : protection et entretien des murets et cadoles des vignobles, des haies et des arbres isolés des secteurs en prairies, des bandes enherbées le long des routes et des chemins, protection et mise en valeur des points de vue remarquables, protection des milieux naturels remarquables, landes, pelouses et taillis de chênes pubescents inféodés aux sols calcaires, conformément au DOCOB de la zone Natura 2000, gestion qualitative des boisements et notamment de leurs lisières ...

- la qualité architecturale et paysagère des ensembles bâtis ruraux : architecture vigneronne traditionnelle, murs de pierre, petit patrimoine bâti, présence du végétal dans les abords du bâti et dans les espaces publics...

- la qualité urbaine et architecturale de la ville ancienne : poursuivre le ravalement des constructions, veiller à la qualité des devantures commerciales, des enseignes, de la signalétique et du mobilier urbain, mettre en valeur les espaces publics et notamment l'entrée principale de la ville, gérer le stationnement...